

Contrat Territorial 2017-2021 Baie de Bourgneuf

1 Volonté commune

105 Actions

22 Maîtres d'ouvrage

7,2 Millions d'euros



Établissement public de mission
L'État et le Département

Préambule

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Marais breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf (approuvé le 16 mai 2014), **22 maîtres d'ouvrage s'engagent dans un projet commun de territoire**. Le 26 juin 2017, ils ont signé **le Contrat territorial de la Baie de Bourgneuf**, un projet sur 5 ans afin d'améliorer la qualité des masses d'eau superficielles et souterraines et tendre vers leur bon état.



Qu'est-ce que le Contrat Territorial de la Baie de Bourgneuf 2017-2021 ?

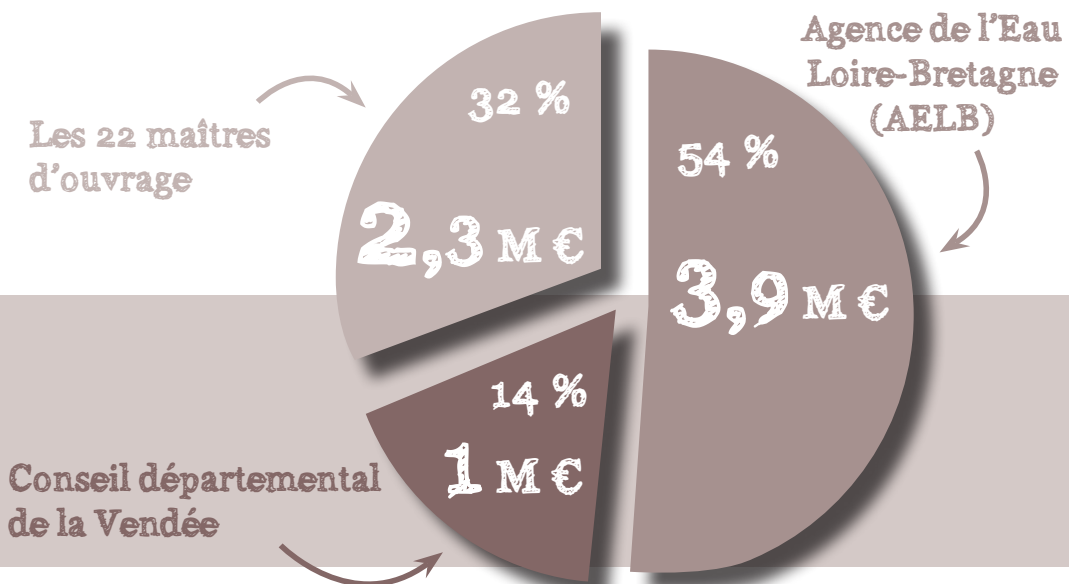
- Des enjeux identifiés et partagés sur un territoire hydrographique cohérent,
- Des acteurs qui s'associent pour répondre aux enjeux de l'eau,
- Un chef de file qui veille à la coordination des actions,
- 22 maîtres d'ouvrage mobilisés,
- La condition pour obtenir certains financements de l'agence de l'eau,
- Les actions éligibles : études, animation, travaux, évaluation, communication sur les actions et sensibilisation des acteurs et des habitants,...

Objectifs du contrat

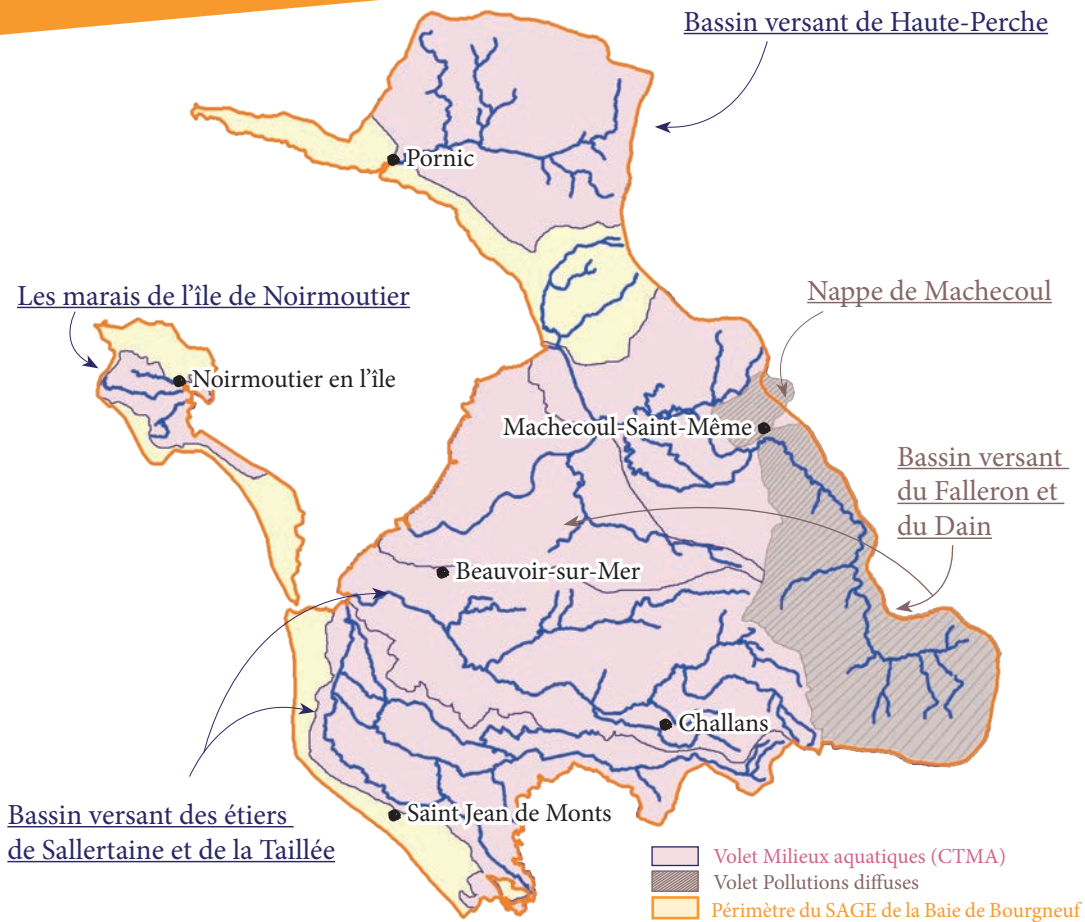
- Réduire les concentrations de nitrates, de phosphore, de pesticides et/ou de matières organiques, selon les secteurs.
- Poursuivre et compléter les actions antérieurement engagées de :
 - restauration de zones humides,
 - rétablissement de la continuité,
 - résorption des altérations hydro-morphologiques constatées dans les cours d'eau et les zones de marais,
- Limiter les proliférations de plantes invasives sur les trois zones de marais rétro-littoraux.
- Animer, coordonner, suivre et évaluer le Contrat Territorial.

Coût prévisionnel 7,2 M €

dont 5,3 M € d'aides.



Un contrat décliné en deux volets



Volet Pollutions diffuses

- Bassin versant du Falleron amont (cours d'eau)
- Nappe de Machecoul

Volet Milieux aquatiques

- Bassin versant des étiers de Sallertaine et de la Taillée
- Marais de l'île de Noirmoutier
- *A venir par avenant* : bassins versants du canal de Haute-Perche, du Falleron et Dain (marais et cours d'eau).

Les marais de l'île de Noirmoutier



Objectifs spécifiques

- Entretien et restaurer les zones humides,
- Maintenir les usages des marais de l'île de Noirmoutier.

Actions inscrites

- Rétablissement de la continuité écologique (suppression de 2 ouvrages...),
- Entretien et restauration de zones humides (17,7 km d'entretien de fossés, restauration de 25 mares),
- Entretien et restauration des berges et de la ripisylve (3,7 km) ;
- Lutte contre les espèces invasives (baccharis),
- Animation, suivi avec notamment la mise en place d'indicateurs de suivi adaptés (marais salés endigués) et évaluation du programme d'actions.



Volet Milieux Aquatiques

Coût total prévisionnel de 0,6 M € dont 0,3 M € d'aides de l'Agence de l'Eau et 0,1 M € d'aides du Conseil Départemental de la Vendée.

5 maîtres d'ouvrage

Structure pilote :

Communauté de communes de l'île de Noirmoutier

Autres acteurs engagés :

ASA de la Nouvelle Brille, ASA de la Tresson, Commune de Noirmoutier en l'île, Syndicat des 3 étiers

Les bassins versants des étiers de Sallertaine et de la Taillée



État et objectif des masses d'eau

Nom de la masse d'eau	État physico-chimique	État biologique	Objectif du SDAGE	Paramètre de risque de non atteinte de l'objectif
Le grand étier de Sallertaine et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer (FRGR2052)	Mauvais (5)	Mauvais (5)	Bon potentiel 2027	● Macropolluants ● Hydrologie
Le canal de la Taillée et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer (FRGR2041)	Mauvais (5)	Moyen (3)	Bon potentiel 2027	● Pesticides ● Hydrologie

Actions inscrites

- Rétablissement de la continuité écologique :
 - Aménagement de 35 petits ouvrages hydrauliques sur cours d'eau (rampe en enrochement, pont cadre...),
 - Mise en place de dispositifs de franchissement sur 8 ouvrages hydrauliques en marais.
- Entretien et restauration des milieux aquatiques, des berges et de la ripisylve des cours d'eau :
 - 6,5 km de travaux en lit mineur (pose de blocs, recharge du fond, réactivation de méandres...),
 - 55 poses d'abreuvoirs et 7,3 km de clôtures,
 - 55 km de travaux sur la ripisylve,
 - Restauration d'une zone humide de 15 000 m².

Actions inscrites

- Entretien et restauration des milieux aquatiques, des berges et de la ripisylve du marais :
 - 112 km d'entretien de fossés,
 - Végétalisation de 12,2 km de berges,
 - Restauration de 10 mares,
- Lutte contre les espèces aquatiques et terrestres invasives,
- Réalisation d'études complémentaires,
- Animation, suivi et évaluation du programme d'actions.



Volet Milieux Aquatiques

Coût total prévisionnel de 4,3 M € dont 2,1 M € d'aides de l'Agence de l'Eau et 0,7 M € d'aides du Conseil Départemental de la Vendée.

8 maîtres d'ouvrage

Structure pilote :

Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir sur Mer

Autres acteurs engagés :

ASA des Marais de Beauvoir-sur-Mer, ASA des Marais de Monts, Communauté de communes Océan Marais de Monts, Commune de Challans, Conservatoire du littoral, Fédération de pêche de la Vendée, Syndicat Mixte de Gestion Ecologique du Marais Breton

Les bassins versants du Falleron et du Dain



État et objectif des masses d'eau

Nom de la masse d'eau	État physico-chimique	État biologique	Objectif du SDAGE	Paramètre de risque de non atteinte de l'objectif
Le Falleron et ses affluents depuis la source jusqu'à Machecoul (FRGR0562a)	Médiocre (4)	Médiocre (4)	Bon état 2027	<ul style="list-style-type: none"> ● Macropolluants ● Pesticides ● Morphologie ● Hydrologie
Le Falleron depuis Machecoul jusqu'à l'estuaire (FRGR0562b)	Moyen (3)	Médiocre (4)	Bon potentiel 2027	<ul style="list-style-type: none"> ● Macropolluants ● Pesticides ● Obstacles à l'écoulement ● Hydrologie
Le Loup pendu et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Falleron (FRGR2078)	Moyen (3)	Mauvais (5)	Bon état 2021	<ul style="list-style-type: none"> ● Nitrates ● Pesticides ● Morphologie ● Hydrologie
Létier de Millac et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Falleron (FRGR2105)	Mauvais (5)	Médiocre (4)	Bon potentiel 2021	<ul style="list-style-type: none"> ● Toxiques ● Obstacles à l'écoulement ● Hydrologie
Létier du Dain et ses affluents (FRGR027)	Bon (2)	Médiocre (4)	Bon potentiel 2027	<ul style="list-style-type: none"> ● Toxiques ● Obstacles à l'écoulement ● Hydrologie

Objectifs spécifiques

- Réduire les transferts de phosphore, de pesticides et de matières organiques,
- Améliorer la fonctionnalité du cours d'eau et des milieux aquatiques associés.



Actions inscrites

- Trois diagnostics complémentaires, concertés et partagés : cours d'eau/milieus aquatiques associés, ruissellement et bocage,
- Sur le bassin versant Falleron amont (cours d'eau), programme d'aménagements pour éviter ou limiter les transferts de pollution (plantations de haies, zones tampon...),
- Programme de travaux de restauration/entretien du cours d'eau et des marais :
 - Rétablissement de la continuité écologique (1 ouvrage à Saint Etienne de Mer Morte arasé et renaturation du site),
 - Lutte contre les espèces aquatiques invasives,
 - *A venir par avenant : Programme d'actions cohérentes pour atteindre « le bon potentiel ou bon état » des masses d'eau.*
- Animation, suivi et évaluation des programmes d'actions.

Volet Pollutions Diffuses

Coût total prévisionnel de 0,8 M € dont 0,5 M € d'aides de l'Agence de l'Eau.

3 maîtres d'ouvrage

Structure pilote :

Association pour le développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf

Autres acteurs engagés :

Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud-Loire, Fédération des chasseurs de Vendée

Volet Milieux Aquatiques

Coût total prévisionnel de 0,6 M € dont 0,3 M € d'aides de l'Agence de l'Eau.

2 maîtres d'ouvrage

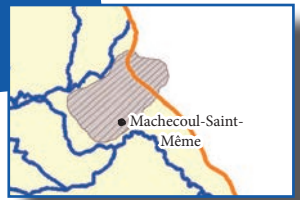
Structure pilote :

Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud-Loire

Autre acteur engagé :

Syndicat Mixte de Gestion Écologique du Marais Breton

La nappe de Machecoul



Objectifs spécifiques

- Engager une dynamique de reconquête de la qualité de la ressource en eau potable, avec tous les acteurs,
- Conforter une tendance à la baisse des concentrations en nitrates et pesticides dans l'eau de la nappe avec des objectifs chiffrés.

Actions inscrites

Programme d'action organisé autour de 3 axes :

• Axe polyculture-élevage

• Axe maraîchage

• Axe non agricole

- Diagnostics individuels d'exploitations maraîchères et polyculture-élevage avec établissement d'un plan d'amélioration des pratiques et/ou du système d'exploitation,
- Conseils individuels et/ou collectifs proposés aux professionnels pour améliorer les pratiques de fertilisation et/ou de traitement phytosanitaire,
- Diagnostic foncier et opportunité d'échange foncier,
- Sensibilisation et accompagnement dans la réduction de l'usage des pesticides par les acteurs non agricoles,
- Suivi de qualité de l'eau de la nappe,
- Animation, coordination et évaluation.



Volet Pollutions Diffuses

Coût total prévisionnel de 0,5 M € dont 0,3 M € d'aides de l'Agence de l'Eau.

5 maîtres d'ouvrage

Structure pilote :

Commune de Machecoul-Saint-Même

Autres acteurs engagés :

Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique, Comité Départemental de Développement Maraîcher, Fédération des Maraîchers Nantais, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Pays de Retz

Le bassin versant du canal de Haute-Perche



État et objectif de la masse d'eau

Nom de la masse d'eau	État physico-chimique	État biologique	Objectif du SDAGE	Paramètre de risque de non atteinte de l'objectif
Le canal de Haute Perche et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer (FRGR2139)	Mauvais (5)	Médiocre (4)	Bon potentiel 2027	<ul style="list-style-type: none">● Obstacles à l'écoulement● Hydrologie

Actions inscrites

- Lutte contre les espèces aquatiques invasives,
- Suivi des niveaux d'eau dans le marais,
- Animation du programme d'actions,
- *A venir par avenant : Programme d'actions cohérentes à l'échelle du bassin versant pour atteindre « le bon potentiel » de la masse d'eau.*



Volet Milieux Aquatiques

Coût total prévisionnel de 0,2 M € dont 0,1 M € d'aides de l'Agence de l'Eau.

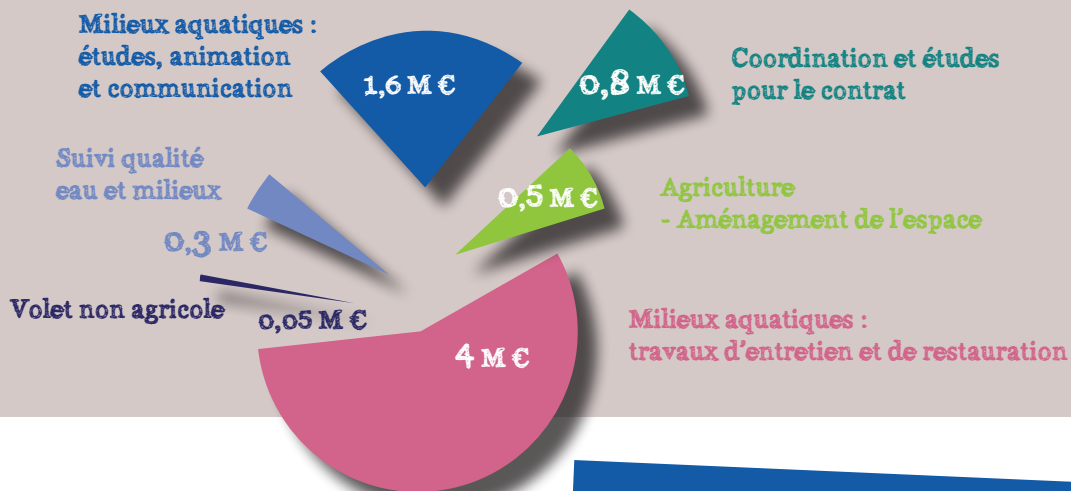


1 maître d'ouvrage

Structure pilote :

Communauté d'Agglomération
Pornic Agglo Pays de Retz

Répartition des actions du Contrat Territorial Baie de Bourgneuf



Porteurs de projets

- Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf
- Association Syndicale Autorisée de la Nouvelle Brille
- Association Syndicale Autorisée de la Tresson
- Association Syndicale Autorisée des Marais de Beauvoir-sur-Mer, La Barre de Monts, Saint-Urbain, Saint-Gervais, Sallertaine et Challans
- Association Syndicale Autorisée des Marais de Monts
- Association Syndicale Autorisée « la Société des Trois Etiers » de l'île de Noirmoutier
- Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique
- Comité Départemental de Développement Maraicher
- Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz
- Communauté de communes de l'île de Noirmoutier
- Communauté de communes Océan Marais de Monts
- Commune de Challans
- Commune de Machecoul-Saint-Même
- Commune de Noirmoutier en l'île
- Conservatoire du littoral
- Fédération Départementale des chasseurs de Vendée
- Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Fédération des Maraichers Nantais
- Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud-Loire
- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Pays de Retz
- Syndicat Mixte de Gestion Ecologique du Marais Breton et Protection de son Environnement
- Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts et de Beauvoir sur Mer